



---

**Commission économique pour l'Europe**Comité de l'innovation, de la compétitivité  
et des partenariats public-privé**Groupe de travail des partenariats public-privé****Huitième session**

Genève, 25 et 26 novembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la huitième session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 25 novembre 2024 à 10 heures\*

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection d'observateurs au Bureau.
3. Débat d'orientation : action climatique et accélération de la réalisation des ODD grâce à des partenariats public-privé durables et des infrastructures résilientes.
4. Examen des travaux menés depuis la septième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023.
5. Plan d'activités pour 2024-2025.
6. Questions diverses.
7. Modalités d'adoption du rapport de la huitième session.

---

\* Les membres des délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations doivent s'inscrire en ligne et remplir le formulaire d'inscription téléchargeable à l'adresse <https://www.unece.org/ppp/wpppp8.html>. Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Pregny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer un badge. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information à l'adresse <https://www.ungeneva.org/fr/about/practical-information>.



## II. Annotations

### Point 1. Adoption de l'ordre du jour

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CECI/WP/PPP/2024/1	Décision

1. Le Groupe de travail des partenariats public-privé adoptera l'ordre du jour de sa huitième session.

### Point 2. Élection d'observateurs au Bureau

2. À sa dernière session, en 2023, le Groupe de travail a élu les membres de son Bureau pour un mandat de deux ans allant jusqu'en 2025. En outre, à sa sixième session, en 2022, il a élu pour un mandat de deux ans allant jusqu'en 2024 des observateurs issus de trois groupes d'intérêt : secteur privé, universités et société civile. Le Groupe de travail sera invité à élire ou réélire des observateurs au Bureau pour un mandat de deux ans.

### Point 3. Débat d'orientation : action climatique et accélération de la réalisation des ODD grâce à des partenariats public-privé durables et des infrastructures résilientes

3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres pourront examiner comment les partenariats public-privé (PPP) axés sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) peuvent contribuer à l'action climatique. Plus concrètement, le débat d'orientation sera l'occasion d'examiner les meilleures pratiques et stratégies relatives à la prise en compte de la résilience face aux changements climatiques et de la viabilité budgétaire et financière dans les PPP et les projets d'infrastructure, ainsi qu'à l'utilisation des nouvelles technologies pour réduire la durée d'élaboration des projets et les coûts associés.

4. Ce débat d'orientation enrichira également l'examen du thème transversal de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE), tenue en avril 2023, à savoir « les transformations numériques et vertes pour le développement durable dans la région de la CEE », et du thème transversal de la soixante et onzième session, tenue en avril 2025, à savoir « l'action climatique et les infrastructures résilientes à l'appui d'un avenir durable ».

5. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le débat sera organisé en séances distinctes, comme suit :

#### A. Séance 1 : Contribution des partenariats public-privé et des infrastructures résilientes à l'action climatique en faveur d'un avenir durable

6. Il est urgent de prendre des mesures visant à lutter contre les changements climatiques et leurs lourdes conséquences sur les écosystèmes, les économies et les sociétés. Cette séance permettra d'étudier la façon dont les PPP peuvent contribuer à l'action climatique et jouer un rôle central dans la réalisation des ODD en permettant d'intégrer des pratiques d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques dans les nouveaux projets d'infrastructure comme dans les projets en cours.

#### B. Séance 2 : Assurer la viabilité financière des partenariats public-privé axés sur la réalisation des objectifs de développement durable

7. La viabilité financière des PPP est un élément essentiel de la réalisation des ODD. En intégrant des pratiques favorisant la viabilité financière, il est possible d'assurer la viabilité budgétaire à long terme des PPP axés sur la réalisation des ODD tout en veillant à maîtriser les coûts tout au long du cycle de vie des infrastructures. Cette séance permettra de

souligner l'importance de la viabilité financière des PPP et des projets d'infrastructure à l'appui des ODD.

**C. Séance 3 : Mettre à profit les nouvelles technologies dans le cadre des partenariats public-privé et des infrastructures résilientes axés sur la réalisation des objectifs de développement durable**

8. Les nouvelles technologies peuvent être mises à profit pour accélérer et améliorer l'élaboration et l'exécution des PPP axés sur la réalisation des ODD. Cette séance sera l'occasion d'étudier par quels moyens les nouvelles technologies numériques et les technologies reposant sur l'intelligence artificielle peuvent contribuer à rationaliser et à transformer l'ensemble du cycle des projets de PPP, de la planification à l'exécution finale en passant par les achats.

9. Ces séances pourraient être complétées par d'autres séances portant sur des sujets ayant trait aux PPP et relevant du mandat du Groupe de travail, tels que les achats écologiques et les projets à petite échelle, ainsi que sur des sujets relevant du mandat du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tels que le rôle que pourrait jouer l'innovation transformatrice dans le financement des PPP et des infrastructures. Le programme détaillé du débat d'orientation sera élaboré en concertation avec le Bureau et mis à la disposition des participants sur le site Web de la CEE<sup>1</sup>.

**Point 4. Examen des travaux menés depuis la septième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Lignes directrices relatives à l'amélioration de l'exécution des PPP grâce à la transformation numérique des projets tout au long de leur durée afin de soutenir la réalisation des ODD	ECE/CECI/WP/PPP/2024/3	Décision
Lignes directrices relatives aux PPP dans l'infrastructure numérique : diagnostics médicaux (télémédecine) et autres services publics numériques	ECE/CECI/WP/PPP/2024/4	Décision
Lignes directrices relatives aux pratiques d'achat écologiques et durables dans le cadre de PPP axés sur la réalisation des ODD	ECE/CECI/WP/PPP/2024/5	Décision
Lignes directrices relatives à l'état du financement des PPP et des infrastructures à mi-chemin de l'échéance de 2030	ECE/CECI/WP/PPP/2024/6	Décision
Lignes directrices relatives à la planification, la structuration et la gestion des PPP à petite échelle axés sur la réalisation des ODD	ECE/CECI/WP/PPP/2024/7	Décision
Annual summary report of Bureau decisions since the seventh session of the Working Party on Public-Private Partnerships on 30 November – 1 December 2023	ECE/CECI/WP/PPP/2024/INF.1	Information

<sup>1</sup> Le programme sera disponible à l'adresse <https://unece.org/ppp/wpppp8>.

10. Le Groupe de travail examinera les travaux relatifs aux PPP menés depuis sa dernière session, tenue les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023, en ce qui concerne :

- a) Les documents d'orientation : normes, lignes directrices, principes directeurs, déclarations, supports de formation et recommandations relatifs aux PPP ;
- b) L'exécution des projets : activités de renforcement des capacités et services consultatifs.

**A. Documents d'orientation : normes, lignes directrices, principes directeurs, déclarations, supports de formation et recommandations relatifs aux partenariats public-privé**

11. Les documents suivants seront présentés au Groupe de travail pour examen et approbation :

- a) Lignes directrices relatives à l'amélioration de l'exécution des PPP grâce à la transformation numérique des projets tout au long de leur durée afin de soutenir la réalisation des ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2024/3) ;
- b) Lignes directrices relatives aux PPP dans l'infrastructure numérique : diagnostics médicaux (télémédecine) et autres services publics numériques (ECE/CECI/WP/PPP/2024/4) ;
- c) Lignes directrices relatives aux pratiques d'achat écologiques et durables dans le cadre de PPP axés sur la réalisation des ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2024/5) ;
- d) Lignes directrices relatives à l'état du financement des PPP et des infrastructures à mi-chemin de l'échéance de 2030 (ECE/CECI/WP/PPP/2024/6) ;
- e) Lignes directrices relatives à la planification, la structuration et la gestion des PPP à petite échelle axés sur la réalisation des ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2024/7).

12. Comme suite à la décision 2023-3.6 du Groupe de travail, les équipes de rédaction qui ont établi les documents susmentionnés ont accordé une attention particulière aux droits des personnes vulnérables en fondant sur les droits de l'homme, dans la mesure du possible, leur approche de la question des PPP et des infrastructures.

13. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des projets de guides sur les normes et les pratiques exemplaires en matière de PPP à différents stades de leur élaboration, ainsi que de l'utilisation des normes, outils et guides de pratiques exemplaires existants en matière de PPP.

14. Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur (ECE/CECI/WP/PPP/2021/5/Rev.1), un rapport récapitulatif annuel des décisions prises par le Bureau (ECE/CECI/WP/PPP/2024/INF.1) sera soumis au Groupe de travail pour information.

**B. Exécution des projets : activités de renforcement des capacités et services consultatifs**

15. Le Groupe de travail examinera les incidences des activités de renforcement des capacités menées et des services consultatifs fournis depuis la dernière session, compte tenu également de la crise de liquidités qui touche l'Organisation des Nations Unies (ONU).

16. Le Groupe de travail pourra également dresser le bilan des travaux sur les PPP déjà achevés et examiner les moyens de les promouvoir et de les faire connaître, et passer en revue les évaluations des travaux de la CEE en matière de PPP effectuées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU en 2022 et par un évaluateur indépendant en 2023.

## Point 5. Plan d'activités pour 2024-2025

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa septième session	ECE/CECI/WP/PPP/2023/2	Information
Plan d'activités intersessions pour 2024-2025	ECE/CECI/2024/2	Information
Proposals for future work on PPP policy documents	ECE/CECI/WP/PPP/2024/INF.2	Décision

17. Le Groupe de travail examinera les propositions de travaux à mener pour le reste de l'année 2024 et en 2025, conformément au plan d'activités intersessions pour 2024-2025 adopté par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2024/2)<sup>2</sup>.

18. Le Groupe de travail décidera du lieu de la neuvième édition du Forum international de la CEE sur les PPP, qui se tiendra en mai 2025<sup>3</sup>.

19. En s'appuyant sur le document relatif aux futurs travaux établi et présenté par le Bureau à la dernière session (ECE/CECI/WP/PPP/2023/INF.2), le Groupe de travail pourra prendre connaissance des propositions concernant le lancement en 2025 de travaux sur de nouvelles normes, lignes directrices et recommandations à élaborer dans les domaines où il est investi d'un mandat<sup>4</sup>. La prise en compte de ces propositions sera fonction de l'intérêt manifesté par les experts membres des équipes de rédaction et des ressources disponibles.

20. Le Groupe de travail examinera également, le cas échéant, les propositions des délégations et se prononcera sur celles-ci.

21. Les participants sont invités à indiquer si des États membres ou d'autres parties prenantes souhaiteraient soit bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de travail prioritaires du Groupe de travail, soit assurer de telles activités ou les accueillir. Les demandes d'activités de renforcement des capacités et de services consultatifs soumises par les États membres seront examinées à la lumière des capacités et des ressources disponibles.

22. Les participants sont également invités à faire savoir si des États membres ou d'autres parties prenantes souhaiteraient fournir un appui extrabudgétaire aux travaux de la CEE en matière de PPP axés sur la réalisation des ODD (fonds ou contributions en nature, notamment organisation de séminaires ou création de réseaux). Le secrétariat informera le Groupe de travail des demandes reçues en matière de renforcement des capacités et de services consultatifs, ainsi que des mesures prises pour mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires afin d'y répondre.

<sup>2</sup> Notamment son paragraphe 14, qui énonce que les travaux sur les PPP visent essentiellement à aider les États membres de la CEE à utiliser ces partenariats pour agir dans un éventail de domaines se rapportant à des thèmes transversaux pertinents de la Commission, tels que le redressement et la reconstruction économiques durables, la corruption dans les PPP, la préparation et la riposte aux pandémies, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et l'accélération de la réalisation des ODD dans la région de la CEE. Les Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur la réalisation des ODD constituent la base normative des travaux sur les PPP.

<sup>3</sup> Le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé a pris acte de l'importance croissante du Forum international de la CEE sur les PPP, a décidé de tenir la neuvième édition du Forum en mai 2025 et a demandé au Groupe de travail de décider de son lieu en concertation avec les bureaux et avec l'appui du secrétariat (décision 2024-4.3, ECE/CECI/2024/2).

<sup>4</sup> La liste des sujets approuvés pour les normes et les guides pratiques relatifs aux PPP figure à l'annexe II du document ECE/CECI/WP/PPP/2023/2.

## Point 6. Questions diverses

### Dates de la prochaine session

23. Le secrétariat propose d'organiser la neuvième session du Groupe de travail à Genève, au quatrième trimestre de 2025, sous réserve de disposer de salles de conférence au Palais des Nations. Le Groupe de travail arrêtera les dates de la session.

## Point 7. Modalités d'adoption du rapport de la huitième session

24. Après la clôture de la session, le secrétariat établira un projet de rapport et le communiquera aux Représentant(e)s permanent(e)s à Genève et au Bureau en vue de son approbation ultérieure selon une procédure d'approbation tacite, conformément à l'article 21 du Règlement intérieur (ECE/CECI/WP/PPP/2021/5/Rev.1).

## III. Calendrier provisoire

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Lundi 25 novembre 2024</b>	
10 heures-13 heures	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection d'observateurs au Bureau Point 3. Débat d'orientation : action climatique et accélération de la réalisation des ODD grâce à des partenariats public-privé durables et des infrastructures résilientes
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 3. Débat d'orientation ( <i>suite</i> )
<b>Mardi 26 novembre 2024</b>	
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 5. Plan d'activités pour 2024-2025 Point 6. Questions diverses Point 7. Modalités d'adoption du rapport de la huitième session